

Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 1^{er} décembre 2015

Président : François de MAZIÈRES

Sont présents :

M. Claude JAMATI, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Guy-Michel BEROCHÉ, M. Philippe BENASSAYA, M. Claude VUILLIET, M. Luc WATTELLE, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, Mme Patricia GISLE, Mme Pascale RENAUD, Mme Pascale CHARTON, M. Jacques BELLIER, Mme Frédérique KIBLER, M. Olivier DELAPORTE, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, Mme Florence NAPOLY, M. Philippe BRILLAULT, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE, M. Michel CROUZAT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Jean-Loup ROTTEMBOURG, M. Marc TOURELLE, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-François PEUMERY, Mme Francine BOBET, M. Bernard DEBAIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, Mme Bénédicte AGOPIAN, M. Alain NOURISSIER, Mme Emmanuelle DE CREPY (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à Mme Annick PERILLON), M. Thierry VOITELLIER, Mme Corinne BEBIN, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Erik LINQUIER, Mme Annick PERILLON, M. François SIMEONI (sauf délibérations n°2015-12-11 à 19 – pouvoir à M. Benoît DE SAINT-SERNIN), M. Benoît DE SAINT-SERNIN (sauf délibération n°2015-12-10), M. Olivier LEBRUN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS et Mme Marie DENAISON.

Absents excusés :

M. Richard RIVAUD a donné pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN,
Mme Amélie GOLKA a donné pouvoir à Mme Nathalie JAQUEMET,
Mme Laurence de PINS a donné pouvoir à Mme Karin LE MENE,
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme BRAU,
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,
M. Michel BANCAL a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Erik LINQUIER,
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à Mme Corinne BEBIN,
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN a donné pouvoir à M. Sébastien DURAND,
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS.
M. Laurent DELAPORTE,

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 24 novembre 2015

Date d'affichage du compte-rendu : 2 décembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 64

Titre : Personnel territorial.

Modification du tableau des effectifs de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

- M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligation des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 portant modernisation de la fonction publique,
Vu l'arrêté du préfet portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP),
Vu la délibération n°2015-03-06 du Conseil communautaire du 31 mars 2015 relative à la précédente modification du tableau des effectifs de la CAVGP ;
Vu l'avis du comité technique du 1^{er} décembre 2015.

- Le tableau des effectifs du personnel territorial d'une collectivité est une formalité administrative réglementaire de comptage à annexer aux documents budgétaires pour l'information du Conseil communautaire. Il répond d'abord et en priorité à la question de l'effectif autorisé et à son utilisation. À ce titre, il permet un pilotage de la masse salariale, en tenant compte des contraintes de droit et du principe de réalité.

Ainsi, pour la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), le tableau des effectifs est une expression de l'ajustement des effectifs à l'exercice de ses compétences. Il y mentionne, filière par filière et grade par grade, le nombre d'agents titulaires maximum que la collectivité peut employer.

- Aujourd'hui, le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur la modification du tableau des effectifs de la CAVGP qui résulte des réajustements consécutifs à des changements de filière lors de recrutements et/ou de mobilités internes (5 grades concernés), de nominations suite à la commission administrative paritaire du 1er septembre 2015 (10 grades concernés) et de la création de 5 postes suite au transfert des compétences développement économique et environnement de la ville de Vélizy-Villacoublay à la CAVGP :

- 2 postes dans le grade des attachés territoriaux,
- 1 poste dans le grade des rédacteurs territoriaux,
- 1 poste dans le grade des techniciens territoriaux principaux de 2ème classe,
- 1 poste dans le grade des adjoints techniques territoriaux principaux de 1ère classe.

Le nouveau tableau des effectifs passera donc de 251 à 256 agents.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à votre adoption :

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Il est proposé au Conseil communautaire :

- 1) *d'adopter du tableau des effectifs présenté ci-après ;*
- 2) *les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours et aux suivants.*

FILIERE CULTURELLE (7)											
Conservateur de pat en chef	A										
Attaché de conservation du patrimoine de 2ème classe	A										
Directeur d'établissement d'ens. artistique de 1ère cat	A	1	1				1	1			
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	28	28	2		2	30	30	2		
Professeur d'enseignement artistique de classe normale	A	38	37	24		-2	36	32	24		
Bibliothécaire	A										
Assistant de conservation principal 1ère classe	B										
Assistant de conservation principal 2ème classe	B										
Assistant de conservation	B	1	1	1			1	1	1		
Assistant d'enseignement artistique principal 1ère cl (nouveau grade)	B	44	44	37		-1	4	47	47	37	
Assistant d'enseignement artistique principal 2ème cl (nouveau grade)	B	53	48	21		-1	-4	48	43	21	
Assistant d'enseignement artistique (nouveau grade)	B	4	2	1				4	2	1	
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	C										
Agent du patrimoine principal 2ème classe	C					1		1	1	1	
Agent du patrimoine de 2ème classe	C	1	1	1		-1		0			
SOUS TOTAL		170	162	87		-2	0	168	157	87	
FILIERE ANIMATION (8)											
Animateur territorial chef	B										
Animateur territorial principal	B										
Animateur	B										
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C										
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C										
Adjoint d'animation 1ère classe	C										
Agent d'animation 2ème classe	C										
SOUS TOTAL		0	0	0		0	0	0	0	0	
POLICE MUNICIPALE (9)											
Chef de police municipale	C										
Brigadier chef	C										
Brigadier	C										
Gardienn principal de police municipale	C										
Gardienn de police municipale	C										
SOUS TOTAL		0	0	0		0	0	0	0	0	
SPORT (10)											
Conseiller territorial des activités physiques et sportives	A										
Educateur des activités physiques et sportives 1ère classe	B										
Educateur des activités physiques et sportives 2ème classe	B										
SOUS TOTAL		0	0	0		0	0	0	0	0	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9+10)		251	234	92		0	0	5	256	233	92

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995
(2) Catégories : A; B ou C

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 50
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés
(1 voix contre de M. Siméoni)

Pour le Président,
Par délégation,



Olivier BERTHELOT

Directeur général des services



Contrôle de Légalité

Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2015_12_18

Résumé de l'acte : Personnel territorial. Modification du tableau des effectifs de la communauté...

Date de décision : 01/12/2015

Nature de l'acte : Délibérations

Classification : 4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Rédacteur : Emilie Briand

AR reçu le : 10/12/2015 00:00:00

N° AR : 078-247800584-20151201-2015_12_18-DE

Pièces jointes :

2015-12-18 - tableau des effectifs.pdf

ANNEXE 2015-12-18.pdf

Historique :

10/12/2015 14:13:12	Reçu	Tiphaine Le Dilhuit
10/12/2015 14:16:28	En cours de transmission	
10/12/2015 14:19:16	Transmis en Préfecture	
10/12/2015 14:22:47	Accusé de réception reçu	